



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

football

Question écrite n° 74587

Texte de la question

M. Pierre Forgues attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le projet des organisations professionnelles de football de faire payer aux journalistes sportifs représentant des radios des « droits exclusifs ». Cette situation nouvelle poserait de nombreux problèmes aussi bien financiers que déontologiques. Les radios généralistes françaises regroupées dans le GIE « Sport-libre » ont fait des propositions visant à rembourser aux fédérations les frais techniques d'installation comme cela se fait depuis plusieurs années pour les rapports avec le sport automobile mais restent attachées au libre accès des journalistes aux stades - en général municipaux - et d'une manière générale à la liberté d'informer. Ils souhaitent donc la tenue d'une table ronde entre les diffuseurs et les deux instances dirigeantes du football français (FFF et LNF). Il lui demande quelles mesures elle envisage de prendre afin d'éviter une dérive qui ouvre la porte à la commercialisation de toutes les manifestations sportives aujourd'hui pour les radios et demain peut-être pour la presse écrite.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Forgues](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74587

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 mars 2002, page 1621